

L'AIDE Bâtir+

>> POUR UN CHANTIER PLUS SÛR

Réunion coordonnateurs SPS Lorraine
25 novembre 2016

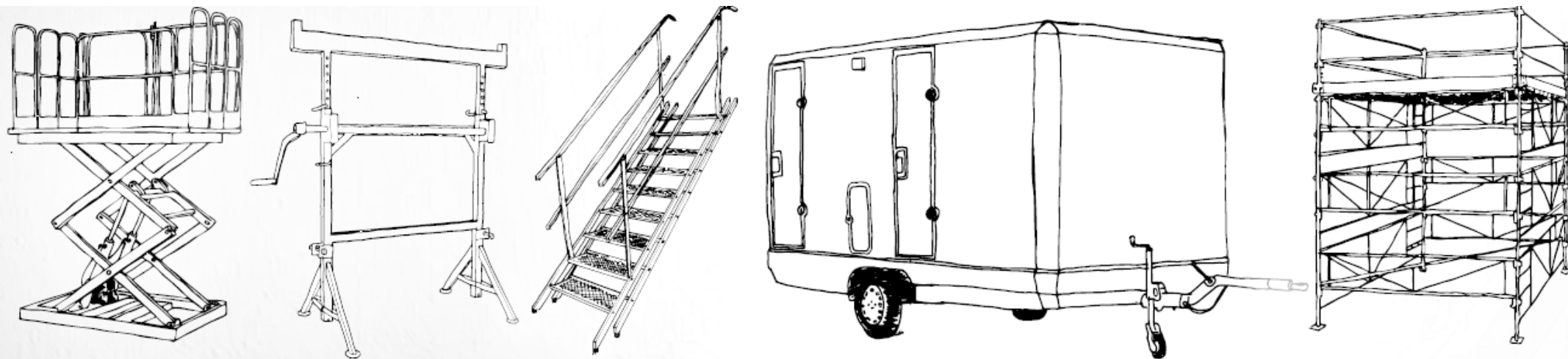


Conditions générales

Subvention pour l'acquisition de matériels améliorant

- la prévention des risques de chute
- la prévention des TMS
- les conditions d'hygiène

sur les chantiers des petites entreprises du BTP (TPE)



De **meilleures** conditions de travail
pour un ouvrage de **qualité**

Conditions générales

Financements

L'entreprise pourra bénéficier de la subvention de :

- **40%** du montant de l'équipement
- **50%** pour l'ensemble si un **bungalow est inclus dans la subvention**

Dans la limite d'une subvention totale plafonnée à **25 000 €** par entreprise.

Si elle :

- répond aux critères techniques définis dans le cahier des charges
- répond aux critères administratifs
- présente dans les délais requis, à la Caisse régionale, toutes les pièces justificatives nécessaires, notamment factures acquittées, attestations, etc.

Conditions générales

Critères administratifs

- l'entreprise dépend des numéros de risque du **CTN B**, avec priorité aux numéros de risques 452 BD, 452 JD, 454 CE, 454 DD ou 742CD.
- l'entreprise est implantée en France métropolitaine ou dans un département d'Outre-Mer,
- l'effectif global de l'entreprise selon le n° SIREN, est compris **entre 1 et 49** salariés,
- l'entreprise est à **jour de ses cotisations**
- le **document unique** de l'établissement est à jour
- les équipements achetés doivent être **neufs** et être propriété intégrale de l'entreprise,
- les **institutions représentatives** du personnel sont informées de cette démarche,
- l'établissement adhère à un **service de santé au travail**.

QUEL MATERIEL EST
CONCERNE



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

1

Prévention des chutes

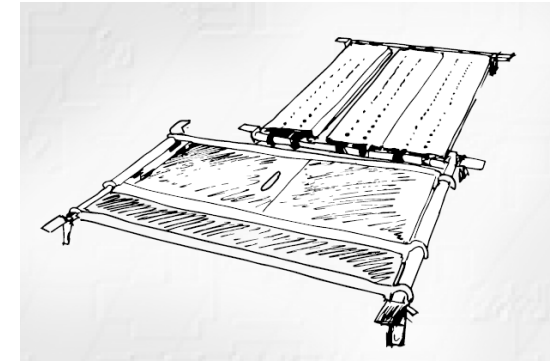
- Planchers provisoires
- Système de garde-corps
- Escaliers provisoires modulables
- Passerelles d'accès

1 Prévention des chutes

Planchers provisoires pour obturer les trémies

Produit préfabriqué de protection de la trémie par obturation complète de l'ouverture, muni d'un escalier ou d'une échelle d'accès avec trappe de fermeture.

Surcharge de service maximale répartie de 200 daN/m².



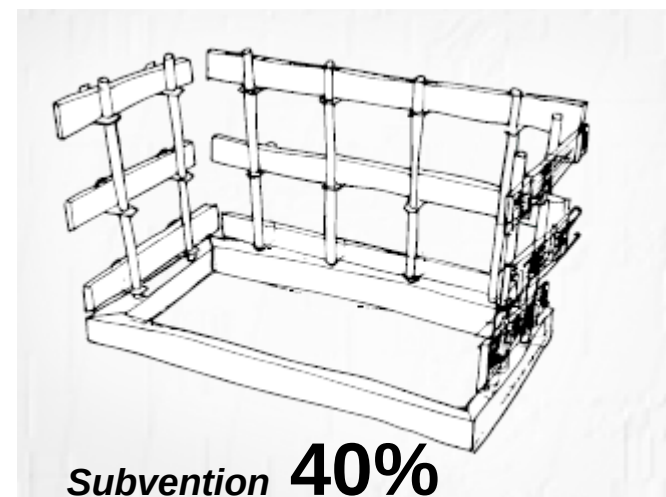
Subvention **40%**

1 Prévention des chutes

Système de protection de trémies par garde-corps

Système de protection de trémie qui permet de mettre en place un garde-corps durant la phase de coulage du plancher et de le maintenir jusqu'à la suppression du risque.

NF EN 13374 et avis technique.



Subvention **40%**

Prévention des chutes



Escaliers provisoires modulaires

Escaliers métalliques transportables de chantier pour franchissement de dénivelé (hauteur de franchissement minimale de 3 m environ adaptable aux configurations de chantiers). Charge admissible 150 daN/marche et 300 daN/m² NFP 93522.



Subvention **40%**



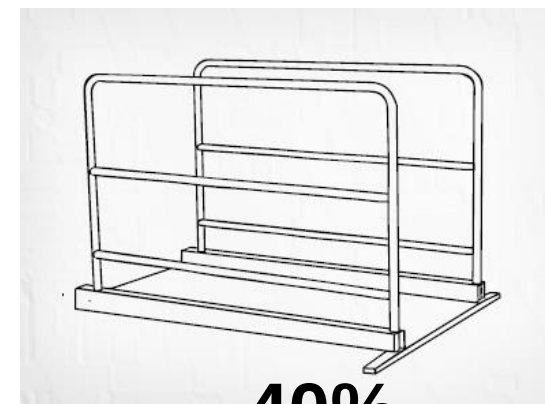
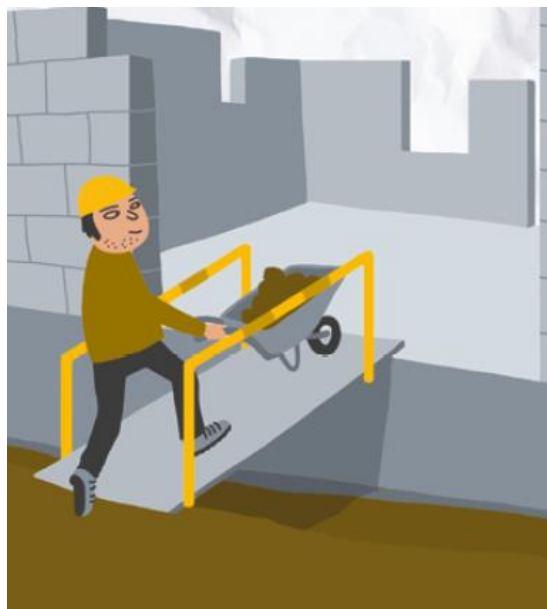
**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

Prévention des chutes

Passerelles d'accès et de franchissement

Passerelles munies de garde-corps de largeur environ 800 mm et munie aux extrémités d'une rampe inclinable permettant de récupérer le dénivelé éventuel des terrains.
Avis technique.



Subvention **40%**

2 Prévention des manutentions

- Grue à montage automatisé (GMA)
- Table à maçonner motorisée
- Plate-forme à maçonner sur tréteaux à manivelle

Prévention des manutentions

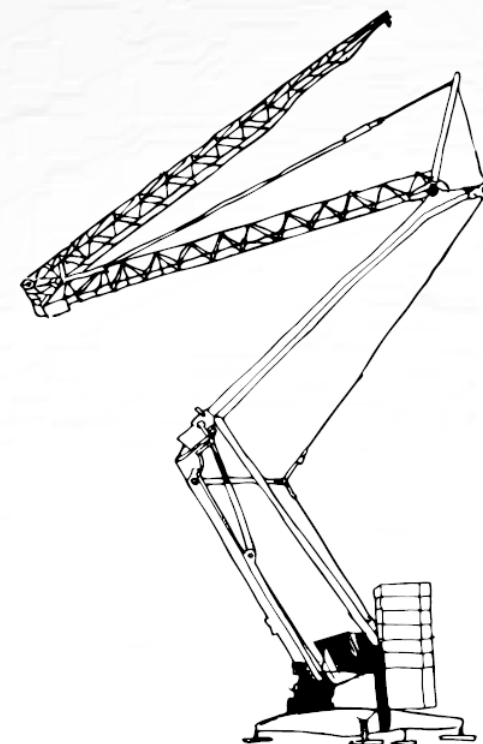


Grue à montage automatisé (GMA)

Appareil neuf, disposant d'une déclaration et d'une plaque de conformité CE et ayant fait l'objet d'une vérification de mise en service en référence à l'arrêté du 01/03/04.

La déclaration de conformité devra faire référence à la norme harmonisée NF EN 1438 P

Préférence sera donnée aux grues équipées des fonctions de contrôle de cohérence et de contrôle d'état du frein. La GMA devra avoir une hauteur minimale de 15 m sous crochet, une capacité minimale de 700 Kg en bout de flèche et être équipée d'une radiocommande, d'un anémomètre, d'un limiteur de moment et d'un limiteur de charge.



Subvention 40%

Les utilisateurs auront une autorisation de conduite délivrée par leur chef d'entreprise et justifieront du CACES® R377 m correspondant à la GMA.

2 Prévention des manutentions



Table à maçonner motorisée

Appareil neuf, disposant d'un marquage CE de type et ayant fait l'objet d'une mise en service.

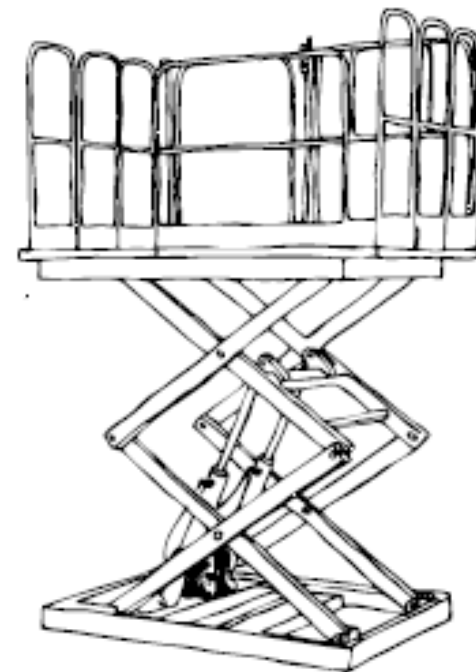
La plate-forme est équipée d'une plate-forme de travail d'environ 2 m de large permettant le stockage de palettes.

Capacité de charge de 2000 à 3000 daN.

L'accès au plateau se fait en position basse.

Normes de référence : prNF EN 1570 ou NF EN 280

Une formation spécifique doit être dispensée aux utilisateurs à partir de la notice d'instructions établie par le fabricant et selon le référentiel CACES® R386 de la Cnamts.



Subvention **40%**



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

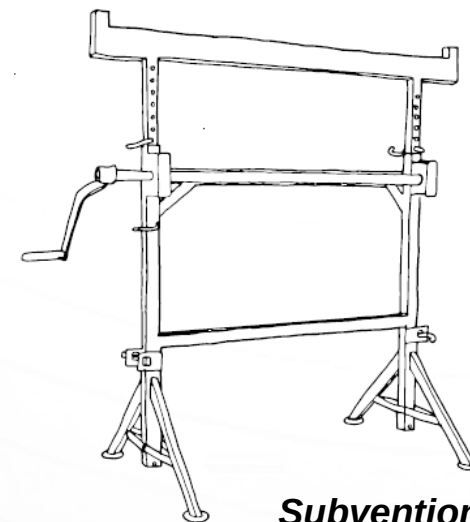
2 Prévention des manutentions



Plate-forme à maçonner sur tréteaux à manivelle

Matériel permettant l'élévation précise des plateaux à la hauteur voulue, sans effort musculaire important.

Capacité de levage devant être de 150 daN.
NF EN 12811 classes 2 à 6 et NF EN 13374 classe A.



Subvention **40%**

SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

3

Hygiène

- Bungalow de chantier



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

3

Hygiène

Bungalow de chantier à usage de vestiaire, réfectoire, sanitaires (VRS)

Équipement mobile sur berces ou roulant.

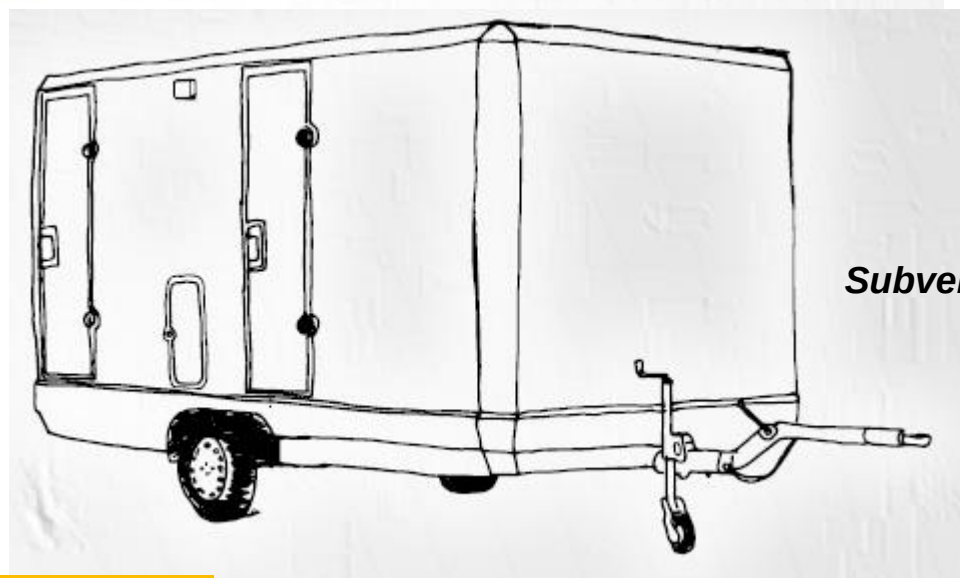
Capacité : 4 personnes minimum.

Locaux modulaires, isolés comprenant armoires vestiaires, sièges, moyens de réchauffage des repas et conservation des denrées, moyens de chauffage, entretien facilité.

Sanitaire de type autonome avec dispositif de vidange ou/et raccordable.



AMÉLIOREZ L'HYGIÈNE SUR LES CHANTIERS!



Subvention **50%**

SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

Options *

- Coffret électrique temporaire
- Recette à matériaux

* Doit être associé
à au moins un
équipement
précédemment
mentionné



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

Options

* Doit être associé
à au moins un
équipement
précédemment
mentionné



**RACCORDEZ-VOUS
AU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ DÉFINITIF !**

Coffret électrique temporaire de chantier

Tension d'utilisation : 220/230V -380/400V

Points de raccordement :

- Protection différentielle de 30 mA
- 1 bornier IP2X
- 1 prise de courant triphasé 16A industrielle (3P+N+T)
- 2 prises de courant monophasé 16A à brochage domestique
- Prise de terre permettant de raccorder un câble cuivre de 25 mm²

Norme NF C14-100

L'installation de ce coffret doit être confiée à une personne compétente.



Subvention 40%

SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle**

Options

* Doit être associé à au moins un équipement précédemment mentionné



Recette à matériaux

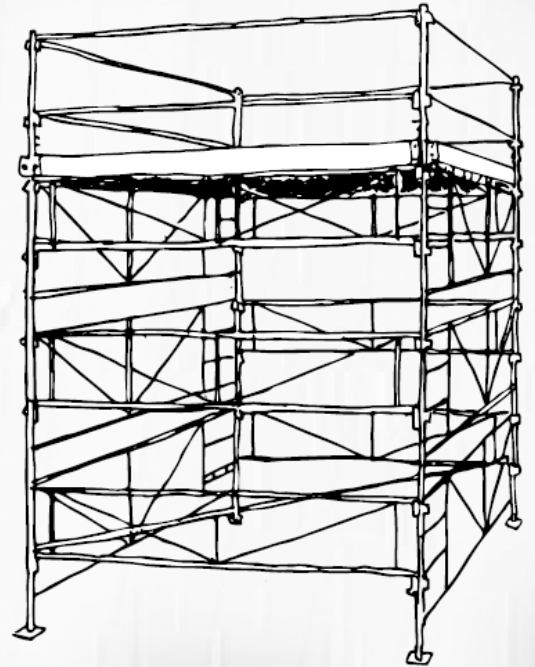
Zone d'approvisionnement sécurisée par une protection périphérique.

- Recette à matériaux type échafaudage, NF 12810 et NF 12811.

Surcharges admissibles : 200 daN/m² (planchers classe 3)

- Plateforme de travail en encorbellement R.464 de la Cnamts et vérifier la résistance de la structure porteuse.

Surcharges admissibles : 200 daN/m².



Subvention **40%**



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

1
2

Plancher provisoire
Protection trémie
Escalier modulable
Passerelle
Grue (GMA)
Table à maçonner
Tréteau à manivelle

40%

Subvention à hauteur de 40% maximum
pour l'achat d'un de ces équipements

3

Bungalow
de chantier



50%

Si achat d'un bungalow de chantier
le montant de la subvention
passe de 40% à 50%



Coffret électrique
Recette à matériaux

Ces équipements peuvent être subventionnés en plus
de l'achat d'un équipement de 1 à 3

Réservez votre aide:

Complétez le formulaire de réservation accessible en ligne dans la rubrique
du site www.ameli.fr/employeurs/prevention

Ou

Renseignez-vous auprès de votre Caisse Régionale

Bâtir+



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle